

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LOCATION**

## **CHAPITEAU EVENTS**

**Entreprise Individuelle Saïd Mehhouti**

SIRET : 943219048

Adresse : 26 TER Route de Gaillac, 81500 Lavour

Email : [contact@chapiteaux-events.fr](mailto:contact@chapiteaux-events.fr)

## **PRÉAMBULE**

Les présentes conditions générales de vente et de location (ci-après "CGV/CGL") s'appliquent à toutes les prestations de services et locations conclues par l'entreprise individuelle Saïd Mehhouti – Chapiteau Events (ci-après "le Loueur") auprès de ses clients professionnels ou particuliers (ci-après "le Client").

## **ARTICLE 1 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES**

Les présentes CGV/CGL constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque Client pour lui permettre de passer commande.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepte, sans réserve les présentes CGV/CGL et déclare être majeur et en capacité de contracter avant toute validation d'une proposition faite par le LOUEUR.

## **ARTICLE 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

1.1 Les présentes CGV/CGL ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Loueur met à disposition du Client, à titre onéreux et temporaire, du matériel événementiel (chapiteaux, tables, chaises, luminaires, nappes et autres accessoires).

1.2 Conformément à la réglementation en vigueur, le Loueur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV/CGL, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions Particulières.

## **ARTICLE 2 - COMMANDES ET RÉSERVATIONS**

2.1 Toute commande doit faire l'objet d'une confirmation écrite par le Loueur, précisant la nature du matériel loué, la durée de la location, les prix et les conditions spécifiques de la prestation.

2.2 La réservation n'est définitive qu'après versement de la totalité du montant de la location et réception de la confirmation écrite du Loueur.

2.3 La durée de location standard est comprise entre un week-end (du jeudi au dimanche) et deux semaines. Toute durée différente fait l'objet d'une demande spécifique et d'un accord préalable du Loueur.

### **ARTICLE 3 - TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

3.1 Les prix des locations sont ceux en vigueur au jour de la commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Le Loueur étant soumis au régime de la micro-entreprise, la TVA n'est pas applicable (article 293 B du CGI).

3.2 Les prix comprennent la location du matériel pour la période convenue. La livraison dans un rayon de 15 km autour du lieu de retrait est proposée pour un forfait de 25 €. Au-delà, un supplément est appliqué sur demande. Le service de livraison et montage est proposé pour un forfait de 79 € dans un rayon de 15 km.

3.3 Pour toute commande, le règlement s'effectue intégralement à la réservation par carte bancaire via un lien de paiement.

3.4 Un chèque de caution de 500 € non encaissé est exigé lors de la prise en charge du matériel par le Client. Sans ce chèque, le matériel ne pourra être remis au Client.

### **ARTICLE 4 - DROIT DE RÉTRACTATION (CLIENTS PARTICULIERS)**

4.1 Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Client particulier dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

4.2 Ce délai court à compter du jour de la conclusion du contrat de location.

4.3 En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susmentionné, seul le prix de la location sera remboursé.

4.4 Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de location conclus moins de 14 jours avant la date de retrait du matériel, si le Client a expressément renoncé à son droit de rétractation lors de la commande, conformément à l'article L221-28 12° du Code de la consommation.

4.5 Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit notifier sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception ou par email à l'adresse [contact@chapiteaux-events.fr](mailto:contact@chapiteaux-events.fr).

### **ARTICLE 5 - ANNULATION ET MODIFICATION (DISPOSITIONS COMMUNES)**

5.1 Toute annulation par le Client après le délai de rétractation de 14 jours (pour les particuliers) ou après confirmation de la commande (pour les professionnels) ne donnera lieu à aucun remboursement des sommes versées.

5.2 Toute modification de commande demandée par le Client ne peut être prise en considération qu'après acceptation écrite du Loueur et pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

5.3 En cas de conditions météorologiques défavorables ou de cas de force majeure, aucun remboursement ne sera effectué, le Loueur n'étant pas maître de ces circonstances.

## **ARTICLE 6 - RETRAIT, LIVRAISON ET RESTITUTION DU MATÉRIEL**

6.1 Le matériel est mis à disposition au lieu indiqué par le Loueur aux dates et heures convenues. Le Client peut soit retirer lui-même le matériel, soit bénéficier des services de livraison et/ou montage proposés par le Loueur, selon les tarifs en vigueur.

6.2 Lors de la prise en charge du matériel, un état des lieux contradictoire est établi entre le Loueur et le Client. Le Client reconnaît recevoir le matériel en bon état de fonctionnement et d'entretien.

6.3 A l'expiration du contrat de location, quel qu'en soit le motif, éventuellement prorogé d'un commun accord, le Client s'engage à restituer le matériel dans l'état où il l'a reçu. Un second état des lieux est réalisé au retour.

6.4 Le matériel doit être restitué à la date convenue. Tout retard non justifié et non accepté par le Loueur entraînera la facturation de pénalités correspondant au tarif journalier de location multiplié par le nombre de jours de retard.

6.5 En cas de non-retour du matériel dans un délai de 48 heures après la date de retour convenue, le chèque de caution sera intégralement encaissé, sans préjudice de poursuites judiciaires.

## **ARTICLE 7 - UTILISATION DU MATÉRIEL: INSTALLATION – MONTAGE ET DEMONTAGE**

7.1 Le Client s'engage à utiliser le matériel loué conformément à sa destination et aux réglementations en vigueur, avec prudence et diligence.

7.2 Le Client devra se conformer aux règles générales de sécurité et plus particulièrement n'autoriser l'usage du matériel que si les conditions météorologiques le permettent.

7.3 Le Client est réputé connaître les moyens de fixation du MATERIEL au sol. En cas de pose sur un lieu public, le gardiennage devra être assuré, et ce jusqu'à la reprise totale du MATERIEL loué.

Dans le cas où le matériel est installé par le Loueur, le Client devra prévoir une surface complètement débarrassée de tout objet, de dimensions suffisantes (y compris en hauteur), et facilement accessible aux camions et remorques afin de faciliter l'installation.

7.3 Le Client s'interdit toute activité susceptible d'endommager le matériel, notamment l'exposition à des substances corrosives, des sources de chaleur excessive, ou des conditions météorologiques extrêmes sans protection adéquate.

## **ARTICLE 8 - EVICTION DU LOCATAIRE**

8.1 Le locataire reconnaît que le matériel loué reste la propriété exclusive du loueur. A ce titre, il s'interdit formellement de sous-louer, de céder, donner en gage ou en nantissement le matériel loué.

8.2 Le Client doit informer par tout moyen le loueur dans le cas où un tiers tente de faire valoir des droits sur le matériel loué, sous n'importe quelle forme que ce soit (revendications, opposition, saisie ou autre).

8.3 Le Client ne peut enlever ou modifier ni les plaques de propriété apposées, ni les inscriptions portées par le loueur sur le matériel loué. Le locataire ne peut ajouter aucune inscription ou marque sur le matériel loué sans autorisation du loueur.

8.4 Le Client est responsable de l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires à l'installation et l'utilisation du matériel loué.

## **ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE**

9.1 Dès la prise en charge du matériel et jusqu'à sa restitution, le Client est responsable du matériel loué et de tous les dommages qui pourraient lui être causés.

9.2 Le Client doit disposer d'une assurance couvrant sa responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le matériel loué, ainsi que les risques de dommages au matériel lui-même (vol, vandalisme, intempéries, etc.).

9.3 Si la location intervient en période hivernale, le locataire prendra les mesures nécessaires pour empêcher la neige de s'accumuler sur la toiture du matériel loué et ce afin d'éviter tout dommage causé sur le matériel pouvant entraîner un danger pour la sécurité. Le non-respect de cette clause engagera sa responsabilité. En cas de dangers, le Client préviendra le loueur par tout moyen rapide à sa convenance. Dès l'instant où le MATERIEL est installé, le Client reconnaît de prendre sous sa garde et sous son entière responsabilité, même si la mise à disposition intervient avant la date indiquée sur le présent contrat. Il s'engage à se comporter de manière à préserver la sécurité des matériels (exemple : en cas de vent, fermer les ouvertures, surveiller les fixations ...etc.). Le non respect de cette clause engagera sa responsabilité. En cas de dommage, vol ou perte du matériel, le locataire devra en informer sans délai le loueur et il devra s'acquitter des sommes dues dans les conditions de l'article 10 infra de ces présentes CGV/CGL.

9.4 Le Loueur ne saurait être tenu responsable des dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par le matériel ou à l'occasion de son utilisation par le Client.

9.5 En cas de sinistre, le Client s'engage à avertir le Loueur dans les 24 heures par tout moyen.

## **ARTICLE 10 - CAUTION ET DÉGRADATIONS**

10.1 Le chèque de caution de 500 € remis au Loueur lors de la prise en charge du matériel sera restitué au Client après vérification du bon état du matériel rendu.

10.2 Si, lors du retour, une pièce est manquante, cassée ou abîmée, ou si le tissu est taché ou troué, le Client devra régler la somme correspondant à la réparation ou au remplacement afin de récupérer son chèque de caution.

10.3 À défaut de règlement des réparations, le chèque de caution sera encaissé intégralement.

10.4 Le Loueur fournira au Client une facture détaillant les dégradations constatées et le coût des réparations ou remplacements.

## **ARTICLE 11 - SERVICE APRÈS-VENTE ET RÉCLAMATIONS**

11.1 Pour toute question relative au matériel loué pendant la période de location, le Client peut contacter le service après-vente à l'adresse email : [contact@chapiteau-events.fr](mailto:contact@chapiteau-events.fr).

11.2 Toute réclamation doit être adressée par écrit à [contact@chapiteaux-events.fr](mailto:contact@chapiteaux-events.fr) dans un délai de 48 heures à compter de la survenance du fait générateur de la réclamation.

## **ARTICLE 12 - DONNÉES PERSONNELLES**

12.1 Les données personnelles collectées auprès des Clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Loueur. Elles sont enregistrées dans son fichier clients et sont indispensables à la gestion de la relation commerciale.

12.2 Ces données sont utilisées exclusivement dans le cadre de la relation contractuelle établie avec le Client pour le traitement de sa commande et le suivi de la location.

12.3 Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition aux données personnelles le concernant, en écrivant à l'adresse email suivante : [contact@chapiteaux-events.fr](mailto:contact@chapiteaux-events.fr).

## **ARTICLE 13 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

13.1 Tous les éléments du site internet du Loueur sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive du Loueur.

13.2 Nul n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site sans l'accord préalable et écrit du Loueur.

## **ARTICLE 14 - FORCE MAJEURE**

14.1 La responsabilité du Loueur ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure.

14.2 Sont considérés comme cas de force majeure les événements extérieurs, imprévisibles et irrésistibles au sens de l'article 1218 du Code civil, tels que, sans que cette liste soit limitative: catastrophes naturelles, incendies, inondations, grèves, émeutes, attentats, épidémies, guerres, etc.

## **ARTICLE 15 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

15.1 Les présentes CGV/CGL sont soumises au droit français.

15.2 Pour les Clients particuliers, en cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire. À défaut, les tribunaux français seront seuls compétents.

15.3 Pour les Clients professionnels, tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce du lieu du siège social du Loueur.

## **DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX CLIENTS PROFESSIONNELS**

### **ARTICLE P1 - ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION**

P1.1 Conformément à l'article L221-3 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux contrats conclus avec des professionnels dans le cadre de leur activité principale.

### **ARTICLE P2 - PÉNALITÉS DE RETARD**

P2.1 En cas de retard de paiement, le Loueur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

P2.2 Tout retard de paiement entraînera l'application d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, conformément aux articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce.

### **ARTICLE P3 - COMPÉTENCE MATÉRIELLE**

P3.1 Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français.

P3.2 À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce du lieu du siège social du Loueur.

## **DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX CLIENTS PARTICULIERS**

### **ARTICLE C1 - MÉDIATION DE LA CONSOMMATION**

C1.1 Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, le Client peut recourir gratuitement au service de médiation proposé par le Loueur ou le Client.

### **ARTICLE C2 - INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE**

C2.1 Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la location, d'une manière claire et compréhensible, des présentes CGV et de toutes les informations listées à l'article L221-5 du Code de la consommation.

### **ARTICLE C3 - COMPÉTENCE TERRITORIALE**

C3.1 Pour les Clients particuliers, le tribunal compétent sera celui du lieu de domicile du défendeur ou, au choix du demandeur, du lieu de livraison effective du matériel loué.

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à compter du 23/04/2025.